

ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES 2024-2025

(Ces différentes indications sont consignées dans le carnet de correspondance)

HORAIRES

Les cours sont assurés de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et de 8h00 à 11h30 les mercredis.

EXTERNE

➤ Externe libre

L'élève arrive au collège le matin pour sa 1^{ère} heure de cours et en repart après sa dernière heure de cours de la matinée.

L'élève arrive au collège l'après-midi pour sa 1^{ère} heure de cours et en repart après sa dernière heure de cours de l'après-midi.

Les heures de référence sont celles qui sont inscrites à l'emploi du temps de la classe à laquelle appartient l'élève.

➤ Externe surveillé

L'élève arrive au collège le matin à 8 h00 et en repart soit à 11h30, 12h00 suivant l'emploi du temps (11h30 le mercredi).

L'élève arrive au collège l'après-midi à 14 h 00 (ou 13 h 00) et en repart à 17h00.

DEMI-PENSIONNAIRE

➤ Demi-pensionnaire libre

L'élève arrive au collège le matin pour sa 1^{ère} heure de cours et en repart après sa dernière heure de cours l'après-midi (ou de la matinée du mercredi)

Les heures de référence sont celles qui sont inscrites à l'emploi du temps de la classe à laquelle appartient l'élève.

➤ Demi-pensionnaire surveillé (ATTENTION RÉGIME OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES EMPRUNTANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES).

Les élèves demi-pensionnaires surveillés utilisant les transports scolaires se doivent d'être présents dès le début de la première heure de la journée (8h00) et de rester jusqu'à la fin de la dernière heure (17h00 - 11h30 le mercredi).

Toute dérogation – qui ne peut être qu'exceptionnelle – à cette règle est soumise à l'accord de l'établissement et, doit :

- **d'une part, faire l'objet d'un justificatif,**
- **d'autre part, obliger les parents à venir signer le registre de sortie.**

Rappel :

Afin de ne pas perturber les cours ou les études, merci de récupérer votre enfant à heures pleines (15h00, 16h00 ou 17h00).

ABSENCE DE PROFESSEURS

Un élève n'est autorisé, en aucun cas, à quitter le collège s'il a une heure de libre entre 2 h de cours. Il doit impérativement se rendre en étude surveillée.

Les absences **prévisibles** des professeurs sont portées à la connaissance des élèves par l'intermédiaire du panneau d'affichage ou de Pronote.

Lors d'absences **imprévisibles** d'un professeur (absences connues à 8h00, les externes ou les demi-pensionnaires libres déjà présents ne peuvent quitter le collège).

À partir de la rentrée 2024, la procédure mise en place depuis l'année 2023 CONCERNANT LES SORTIES ET ENTRÉES DE VOS ENFANTS entrera définitivement en vigueur :

Pour la première heure de cours de la matinée, les élèves seront accueillis entre 7h40 et 7h55. Un surveillant positionné à chaque entrée contrôlera les arrivées.

Pour les heures suivantes, les élèves externes et demi-pensionnaires libres devront **arriver 5 minutes avant leurs cours**.

Heures d'ouverture des grilles d'entrée	
De 07h40 à 7h55	Grille principale et grille rue Foch
De 08h25 à 8h30	Grille principale (rue du Collège)
De 08h50 à 8h55	
De 10h00 à 10h05	
De 11h00 à 11h05	
À 12h00	
De 12h55 à 13h00	
De 13h25 à 13h30	
De 13h50 à 13h55	
De 15h00 à 15h05	
De 16h00 à 16h05	
À 17h00	Grille principale et grille rue Foch

Pour les parents qui viennent chercher leur enfant, nous vous demandons de vous présenter aux heures exactes de fin de cours de votre enfant : **en matinée 10h00 (exception récréation), 11h05 ou 12h00, l'après-midi 13h55, 15h00 (exception récréation) ou 16h05.**

En cas d'impossibilité de votre part de venir chercher votre enfant à ces horaires précis, celui-ci restera en études et prendra le car à 17h00.

En dehors de ces horaires, seules les sorties exceptionnelles (exemple : rendez-vous médical dûment justifié) pourront être autorisées. **Pour toute autre situation, nous vous remercions de prendre contact avec l'établissement.**

Rappel de stationnement :

- **Aux horaires des cars**, stationnement obligatoire sur le parking du gymnase.
- **En dehors des horaires des cars**, stationnement possible sur le parking du gymnase, sur la voie réservée aux cars mais en aucun cas sur la voie publique ou sur le trottoir de la rue du Collège.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement, L'équipe de direction

-----✂-----

AUTORISATION PARENTALE - ENTRÉES ET SORTIES (à joindre au dossier)

Je soussigné(e) :

Responsable légal(e) de l'élève : classe :

Je choisis, pour mon enfant le régime d'entrée/sortie suivant :

- ☐ EXTERNE LIBRE ☐ EXTERNE SURVEILLÉ ☐ DEMI-PENSIONNAIRE LIBRE
☐ DEMI-PENSIONNAIRE SURVEILLÉ (**ATTENTION RÉGIME OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES EMPRUNTANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES**)

Fait à le

Signature du responsable légal :